



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLICQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè Fiyégnon
Cotonou
abe.infos@gouv.bj

AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE DU SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN DANS LE GRAND-NOKOUÉ

RÉFÉRENCE SIGMaP : PI_DEES_116136

SOURCE DE FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 2.1.1.1.1.20 (PTA initial)
2.1.1.1.1.21 (PTA réaménagé)

GESTION : 2026

BON A LANCER

SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	1
II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT	10

BON A LANCER

BON A LANCER

10



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLICQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè
Fiyégnon Cotonou
abe.infos@gouv.bj

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRÉSELECTION

Émis le : 30 SEPT 2026

pour les prestations de :

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
STRATÉGIQUE DU SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN
DANS LE GRAND-NOKOUÉ

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET : PI_DEES_116136

SOURCE DE FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME

IMPUTATION BUDGETAIRE : 2.1.1.1.1.20 (PTA initial)
2.1.1.1.1.21 (PTA réaménagé)

GESTION : 2026

SEPTEMBRE 2026

BON A LANCER

Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur
du transport urbain dans le Grand-Nokoué



MINISTRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLIQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè
Fiyégnon Cotonou
abe.infos@gouv.bj

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Référence du marché : PI_DEES_116136

Avis n° : AMI N° 017/ABE/DG/PRMP/CCMP/SP-PRMP du **30 SEPT 2026**

Objet : Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur du transport urbain dans le Grand-Nokoué.

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (www.marches-publics.bj) le 15 avril 2026.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a obtenu dans le cadre de ses activités des fonds propres afin de financer son Plan de Travail Annuel (PTA) gestion 2026 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles intitulé : « *Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur du transport urbain dans le Grand-Nokoué* ».
3. Les prestations constituées en lot unique comprennent :

❖ *Objectif principal de la mission*

L'objectif général poursuivi est de réduire les impacts sociaux du transport urbain comme des accidents de route et de réduire les impacts environnementaux du transport urbain sur les émissions néfastes (pollution et gaz à effet de serre).

❖ *Objectifs spécifiques*

De façon spécifique, l'étude vise :

- élaborer le diagnostic environnemental, social et stratégique du transport urbain (terrestre et fluvio-lagunaire) dans le Grand-Nokoué ;
- réaliser l'analyse environnementale des orientations et des options prévues ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel d'exécution des projets liés au transport urbain dans le Grand-Nokoué ;

*Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur
du transport urbain dans le Grand-Nokoué*

BON A LANCER

[Signature]

- évaluer les risques ainsi que les impacts environnementaux et sociaux potentiels relatifs aux composantes des mesures environnementales ;
 - élaborer le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES).
4. Le délai d'exécution de la mission par le prestataire est de six (06) mois à compter de la date d'émission de l'ordre de service par l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE).
 5. Les candidats (cabinets) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant, les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cinq (05) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Tout candidat qui présente plus d'une manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, sera disqualifié.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'Autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité contractante remplacera le (les) dernier (s) candidat (s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (02) candidats sur ladite liste restreinte.
 8. Le candidat ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera ensuite invité à présenter ses propositions technique et

BON A LANCER

financière aux fins de négociation, selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'Autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'Autorité contractante contacte directement d'autres cabinets pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

BON A LANCER

Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur du transport urbain dans le Grand-Nokoué

Critères	Note pondérée pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations : Être un cabinet ou un consortium (groupement de cabinets) exerçant dans le domaine de l'évaluation environnementale (évaluation environnementale sociale stratégique, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social), planification environnementale, études prospectives des politiques environnementales et développement durable, planification urbaine ou du transport urbain durable. Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou statuts requis.	10	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 00 point 	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années : Les cabinets ayant moins de trois (03) années d'existence, sont autorisés à faire valoir suivant les mêmes conditions que ceux ayant trois années d'existence ou plus, l'expérience d'un (01) membre de leur personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 années d'études (copie simple du diplôme requis) en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales (attestation de travail requise).	25	Deux (02) preuves d'expérience ou plus dans le domaine de l'évaluation environnementale (évaluation environnementale sociale stratégique, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) ou de la planification urbaine ou du transport urbain durable = 25 points Une (01) preuve d'expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale (évaluation environnementale sociale stratégique, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social,	Pour les cabinets ayant trois années d'existence et plus : copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants (copies légalisées). Pour les cabinets ayant moins de trois années d'existence : copie légalisée du diplôme du personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 années en gestion des ressources naturelles ou en sciences

Les attestation (s) de bonne fin d'exécution / attestation (s) de service fait délivrées au nom des individus devront être appuyées par celles établies au profit des bureaux d'étude ou consortium titulaires des marchés.		plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) ou de la planification urbaine ou du transport urbain durable = 12,5 points Aucune preuve d'expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale (évaluation environnementale sociale stratégique, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) ou de la planification urbaine ou du transport urbain durable = 00 point	environnementales + attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des dix dernières (10) années : Les cabinets ayant moins de trois années d'existence, sont autorisés à faire valoir suivant les mêmes conditions que ceux ayant trois années d'existence ou plus, l'expérience d'un (01) membre de leur personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales (attestation de travail requise). Les Attestation (s) de bonne fin d'exécution / Attestation (s) de service fait délivrées au nom des individus devront être appuyées par celles établies au profit des bureaux d'étude ou consortium titulaires des marchés.	50	Deux (02) preuves d'expérience ou plus en matière d'évaluation environnementale et sociale stratégique = 50 points Une (01) preuve d'expérience en matière d'évaluation environnementale et sociale stratégique = 25 points Aucune preuve d'expérience en matière d'évaluation environnementale et sociale stratégique = 00 point	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets ayant moins de trois années d'existence : copie légalisée du diplôme d'un (01) membre du personnel d'encadrement diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales + attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants, en matière d'évaluation environnementale et sociale stratégique (copies simples)
4. Organisation technique et managériale du candidat : Bref aperçu de l'organisation interne (relations fonctionnelles entre les différents	05	Présence d'une note de présentation du cabinet = 03 points Absence d'une note de présentation du cabinet = 00 point	Note de présentation du cabinet et organigramme de structure

acteurs/services) du candidat (cabinet ou consortium).		Présence de l'organigramme du cabinet = 02 points Absence de l'organigramme du cabinet = 00 point	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission : Consultant principal : expert environnementaliste de niveau BAC + 5 années d'études en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales. Consultant associé 1 : expert SIG (Système d'Information Géographique) de niveau BAC + 5 années d'études en géographie ou en aménagement du territoire. Consultant associé 2 : expert en transport urbain de niveau BAC + 5 années d'études en génie civil.	10	Présence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales = 04 points Absence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en gestion des ressources naturelles ou en sciences environnementales = 00 point Présence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en géographie ou en aménagement du territoire = 03 points Absence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en géographie ou en aménagement du territoire = 00 point Présence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en génie civil = 03 points Absence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en génie civil = 00 point	Liste du personnel et copie simple des diplômes 
TOTAL	100		

NB : Le défaut de présentation de l'agrément en cours de validité, délivré par le Ministre en charge de l'Environnement pour la réalisation de l'évaluation environnementale est ÉLIMINATOIRE.

Conformément aux dispositions de l'article 39 alinéa 2 du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin, « *Les bureaux d'études et consultants étrangers qui interviennent au Bénin pour la réalisation d'une évaluation environnementale, doivent s'associer à un bureau d'étude agréé national ou à un expert individuel national agréé, sauf respect du principe d'accord de réciprocité* ».

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 (soixante) points et le nombre de candidats (cabinets) présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; E-mail : prmpabe@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **30 SEPT 2026**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20.** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en format PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics au bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20 ; E-mail :**

prmpabe@gmail.com, au plus tard le 27 OCT 2026 à 10 heures 00 minute
sous pli fermé avec la mention :

« AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE DU SECTEUR DU TRANSPORT URBAIN DANS LE GRAND-NOKOUÉ » « NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXÉES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. **Aucune manifestation d'intérêt ne sera reçue par voie électronique.**

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y prendre part, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics au bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20 ; le**
27 OCT 2026 à 10 heures 30 minutes

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

BON A LANCER

*Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur
du transport urbain dans le Grand-Nokoué*

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus, pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, **30 SEPT 2026**

La Personne Responsable des Marchés Publics



[Signature]
Jean-Didier AVOLONTO

BON A LANCER

BON A LANCER

II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Nom du Candidat

Lieu et date

**Objet : Manifestation d'intérêt pour l'évaluation
environnementale et sociale stratégique du
secteur du transport urbain dans le Grand-Nokoué**

A

Monsieur la Personne Responsable des
Marchés Publics de l'Agence béninoise
pour l'Environnement (ABE)

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur du transport urbain dans le Grand-Nokoué.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)

BON A LANCER

Veuillez agréer, Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)

[NB : Pour un groupement, tous les partenaires doivent signer ou seulement le chef de file, auquel cas, le pouvoir habilitant le signataire à signer au nom de tous les partenaires doit être joint]